Israël: à Jérusalem, la contestation en sueur et en larmes face à la réforme judiciaire

Analyse

Le premier volet d'une réforme constitutionnelle de grande ampleur est passé lundi 24 juillet, malgré le concert de protestations de centaines de milliers d'Israéliens.

Nicolas Rouger (correspondant à Tel-Aviv), le 24/07/2023

« Démocratie ou rébellion ! » Ils étaient au moins 20 000 à 15 h 44, heure de Jérusalem, à s'époumoner à l'extérieur du Parlement israélien, les canons à eau brisant à peine la chaleur caniculaire de l'été levantin. Dans la Knesset climatisée, au terme d'une session houleuse, les députés ont finalement approuvé, lundi 24 juillet, en troisième lecture, un texte de loi qui rogne les pouvoirs de supervision de la branche judiciaire sur les décisions de l'exécutif.

Cet amendement, qui empêche la Cour suprême d'invalider certaines décisions parce qu'elles seraient « déraisonnables », enlèvera notamment le seul contrepoids à la nomination des hauts fonctionnaires, ouvrant la voie à la politisation de certains postes. C'est la première pierre de la « réforme judiciaire » que le gouvernement Netanyahou a décidé de mettre en place depuis janvier, et ce malgré l'opposition féroce d'une grande partie de la population.

Les manifestants sont chauffés à blanc : les deux dernières semaines ont marqué un tournant crucial pour le mouvement de contestation. Depuis mercredi, plus de 10 000 réservistes, dont un millier de pilotes, ont annoncé qu'ils ne se présenteraient pas à leur service si la loi était votée. C'est un coup de tonnerre dans une société où tous les citoyens juifs servent cette « armée du peuple ».

« C'est la destruction du temple »

Ils estiment ne pas avoir le choix et voient cette réforme comme une dérive vers la dictature et la théocratie, et donc un péril existentiel, une trahison de l'esprit du sionisme. Lundi, une énorme banderole anonyme accueillait les automobilistes à Jérusalem – « Ce n'est pas une réforme judiciaire. C'est la destruction du temple » – rappelant qu'à partir de mercredi soir, les juifs commémorent Tisha Beav, date de la destruction des deux Temples.

Gil Rapoport, impliqué dans les manifestations depuis le début, trouve l'allusion juste. « Le deuxième temple n'est resté debout que soixante-dix ans, rappelle "Rapo", ancien pilote

de chasse reconverti dans la high-tech. Il faut croire que c'est tout ce que les juifs peuvent espérer. Israël, notre troisième temple en quelque sorte, n'aura duré que cinq ans de plus. »

Un mouvement de contestation bien organisé

Le mouvement de contestation est un mastodonte décentralisé bien financé, constitué de centaines de têtes et d'une multitude de groupes WhatsApp. Dès 16 heures, on appelait les Israéliens à sortir dans la rue, on bloquait les rues. « Tout ce qui va se passer à partir de maintenant repose sur des décisions individuelles des personnes en position de responsabilité, explique Shikma Bressler, une des têtes de file du mouvement. Chaque policier, chaque soldat, chaque fonctionnaire, chaque juge doit savoir que, s'ils s'opposent au gouvernement, nous sommes là pour les soutenir. »

La Cour suprême israélienne devra maintenant statuer sur la constitutionnalité de ce nouvel amendement. Le valider, c'est s'autocastrer. Le retoquer, c'est donner de la poudre aux artificiers de la réforme, et risquer de conforter l'idée selon laquelle l'élite décide aux dépens des élus. « Ceci n'est pas juste le combat d'Israël, peut-on lire dans le premier communiqué des manifestants après le vote. Il y a une pandémie d'autocrates qui veulent toujours plus de pouvoir, s'attaquent à la presse libre, aux ONG, démantèlent la démocratie... Nous n'avons pas le choix. Nous ne pouvons rien lâcher. » Jeudi, la trêve parlementaire d'été commence dans un pays sous haute tension.

Israël: « Il y a un lien évident entre les attaques contre la démocratie et la poursuite de l'occupation »

Tribune

Le projet de loi de la réforme judiciaire portée par Benyamin Netanyahou rencontre en Israël une opposition historique. Pour le chercheur Damien Simonneau, il y a une connexion évidente entre les attaques du gouvernement contre le pouvoir judiciaire et l'occupation des Territoires palestiniens.

Damien Simonneau Maître de conférences en science politique à l'INALCO (Paris)
le 25/07/2023

Après six mois de tentative, la coalition de droite et d'extrême droite menée par Benyamin Netanyahou a donc réussi à faire adopter par la Knesset, le 24 juillet, le premier volet de sa réforme judiciaire. La loi entrave ainsi la Cour Suprême dans son contrôle des décisions prises par l'exécutif. Nombre d'Israéliens y ont d'abord vu un affrontement sur la nature de leur régime politique.

Pour les tenants de la réforme, membres du Likoud, colons et sionistes religieux en tête, la loi vise à renforcer le poids de la majorité parlementaire face aux juges. Pour eux, cette loi, comme d'autres tentatives par le passé, ne serait qu'une « étape » dans le rééquilibrage des pouvoirs contre une Cour suprême jugée trop « à gauche ». Pour les opposants, cette réforme sape l'équilibre des pouvoirs en supprimant le contrôle juridique des décisions et des nominations de l'exécutif.

Un affrontement pour le contrôle de l'État

Au-delà de cette réforme, il s'agit surtout d'un affrontement entre segments de la population juive israélienne pour le contrôle de l'État. Les opposants sont surtout issus des élites économiques et culturelles mais surtout militaires, plutôt ashkénazes, face à des tenants de la réforme venus des colonies de Cisjordanie ou de zones périphériques du pays. Le projet de loi a suscité au cours des mois une mobilisation inégalée.

Du côté des opposants notamment, les groupes d'anciens combattants se sont constitués annonçant leur refus de servir dans la réserve si la loi passait. Le secteur de la *high-tech* s'est mobilisé craignant pour ses investissements internationaux et l'image du pays. Des associations de défense des droits des femmes et des minorités sexuelles étaient aussi très présentes. Enfin, des anciens gradés se sont hissés à la tête de la protestation, rappelant leur contribution à la défense de l'État et leur attachement à un cadre légal indépendant pour encadrer leurs actions militaires.

Parmi les opposants, un groupe marginal, le bloc anti-occupation, donnait de la voix durant les manifestations. S'exprimant en arabe et en hébreu, issus d'ONG et de mouvements judéo-arabes, il soulève l'enjeu de l'égalité des droits pour tous, Israéliens comme Palestiniens de la Méditerranée au Jourdain, tout en dénonçant le militarisme structurant la société. Rejeté par les leaders de l'opposition, il se positionne contre le service militaire, contre le financement des colonies et contre l'occupation des Territoires palestiniens, s'en prenant ainsi aux vaches sacrées israéliennes.

La démocratie à l'ombre de l'occupation

Dans ces lignes de failles de la société israélienne, la connexion entre attaques contre le système judiciaire et maintien de l'occupation se fait de plus en plus évidente. Si Israël semble bien rejoindre le camp des démocraties illibérales, elle le fait en des termes particuliers, à l'ombre de l'occupation militaire et de la colonisation des Territoires palestiniens. Ces deux paramètres ont gangrené les formes démocratiques du système politique jusqu'à la réforme judiciaire de cette année.

Comme ailleurs, Benyamin Netanyahou a su gouverner dans un style populiste en jouant sur le ressentiment des couches défavorisées de la société, notamment séfarades et en s'attachant les services de médias complaisants. Depuis 1996, Netanyahou a fait

prospérer une ligne dure sur la question palestinienne, hostile à la réouverture de négociations de paix. Un seul récit politique sur l'avenir des Territoires palestiniens s'est progressivement imposé dans le débat politique. Ce récit assume la poursuite de la colonisation, l'absence de partenaire de négociations et rejette la violence côté palestinien pour ne valider que la réponse armée.

Un système aux abois

Dans le présent gouvernement, Netanyahou gouverne avec des alliés ultra-nationalistes favorables à l'annexion de la Cisjordanie, qu'il a contribué à renforcer. Récemment, le gouvernement a par exemple placé des outils clés d'occupation des Territoires palestiniens comme l'Administration civile sous l'égide de Bezalel Smotrich (ministre des finances, colon et xénophobe), la dérobant à l'autorité directe de l'armée. La réforme judiciaire viserait même à limiter le recours juridique des Palestiniens à la Cour suprême si le gouvernement le décidait.

Le système politique israélien est aujourd'hui aux abois. Les ultra-nationalistes et les colons s'en prennent au pouvoir judiciaire, touchant à la face libérale du pays, au nom de la colonisation. Paradoxalement, ce projet politique - à peine voilé rend évident le lien entre attaques contre la démocratie et poursuite de l'occupation. Il ne peut que provoquer une prise de conscience d'ampleur nationale et internationale sur la nature du régime israélien où démocratie et occupation semblent incompatibles.

« Les dirigeants israéliens ne doivent pas oublier les fondements du pays dont ils ont la responsabilité »

Tribune

- Alain Rozenkier Président de l'association La Paix Maintenant
- David Chemla Secrétaire général européen de JCall
- Martine Cohen Chargée de recherches au CNRS, Groupe Sociétés Religions Laïcités
- Michèle Fellous Socio-anthropologue, chargée de recherches au CNRS

Plusieurs auteurs réunis autour de l'association La Paix maintenant s'alarment de ce que certains éléments de la nouvelle coalition au pouvoir en Israël « remettent en cause les fondements mêmes de la démocratie israélienne » et risquent de raviver les tensions entre Juifs et Palestiniens.

David Chemla, Alain Rozenkier, Martine Cohen, Michèle Fellous, le 08/12/2022

En 2010, dans un appel fondateur, nous écrivions que, « sans sous-estimer les menaces extérieures » visant Israël, « ce danger se trouvait aussi dans l'occupation et la poursuite ininterrompue des implantations en Cisjordanie et dans les quartiers arabes de Jérusalem-Est ». En effet, seules la fin de l'occupation et la création d'un État palestinien viable à ses côtés pourront garantir à Israël sa pérennité en tant qu'État démocratique à majorité juive.

Douze ans après cet appel, le danger que nous dénoncions alors n'a fait que s'aggraver. Mais à ce danger s'ajoute aujourd'hui une menace immédiate visant la démocratie israélienne. En effet, l'élection législative du 1er novembre 2022 – qui s'est déroulée dans le respect des règles démocratiques et de la liberté de vote – a accordé une majorité faible mais incontestable à une coalition dont certains éléments remettent en cause les fondements mêmes de la démocratie israélienne.

Des lois fondamentales

Depuis sa création, et malgré une situation de guerre et de menaces extérieures continues, Israël a su jusqu'à présent respecter l'esprit et la lettre des valeurs sur lesquelles repose sa Déclaration d'indépendance. Or, si un gouvernement soutenu par le nouveau Parlement décide de mettre en place toutes les mesures incluses dans les accords entre les partis de la coalition majoritaire, Israël risque de s'écarter de ces fondements.

Une démocratie ne se définit pas seulement par le pouvoir d'une majorité élue à la suite d'élections libres. Elle se définit aussi par l'existence de contre-pouvoirs chargés de la contrôler – une Constitution et un Parlement composé d'une ou de deux chambres. En Israël, où le Parlement ne comporte qu'une seule chambre (la Knesset), il n'y a pas de Constitution mais il existe des lois fondamentales auxquelles les textes adoptés par la Knesset doivent être conformes.

Le seul organe habilité à juger de cette conformité est la Cour suprême : elle peut, pourvu qu'un acteur de la société civile s'adresse à elle, déclarer qu'un texte législatif voté par la Knesset est contraire à une loi fondamentale, et que ce texte est donc nul et non avenu. Or, des éléments de la nouvelle coalition majoritaire ont déclaré leur intention de modifier au plus vite le pouvoir de contrôle de la Cour suprême, en permettant à une simple majorité des députés (la moitié plus un) de rétablir une loi que la Cour aurait rejetée. D'autres projets visant la Cour suprême ont été avancés, notamment une remise en cause des modalités de nomination des juges.

Droits de ses minorités

Une démocratie ne se définit pas seulement par le pouvoir de sa majorité, mais également par le respect des droits de ses minorités. Les pères fondateurs d'Israël

l'avaient prévu, quand ils avaient inscrit dans la Déclaration d'indépendance que le nouvel État assurerait « une complète égalité de droits sociaux et politiques à tous ses citoyens, sans distinction de croyance, de race ou de sexe ». Or on trouve au premier plan de la nouvelle majorité des personnages qui ont multiplié les déclarations racistes à l'égard des Arabes et tiennent des propos homophobes.

Les pères fondateurs avaient aussi veillé à inscrire dans la Déclaration d'indépendance que le futur État serait « ouvert à l'immigration des Juifs de tous les pays où ils sont dispersés », en évitant de définir ce qu'était un Juif. Ce principe a conduit au vote de la loi du retour qui a permis, depuis 74 ans, à des millions de Juifs venus du monde entier de rejoindre Israël.

Or certains des membres de la nouvelle majorité exigent une révision de cette loi, afin de dénier à de nombreux nouveaux immigrants (et à des immigrants déjà installés en Israël) leur identité juive. Ils voudraient également faire adopter une loi autorisant la séparation entre les hommes et les femmes lors d'événements financés sur fonds publics, ce qui équivaudrait en fait à interdire la mixité dans une large part de l'espace public. Il est certain que si ces projets étaient votés, ils entraîneraient une fracture entre Israël et la diaspora, remettant en cause le socle même du projet sioniste qui était à l'origine du pays.

Un danger pour la pérennité du pays

De plus, le projet de rompre le statu quo existant depuis 1967 sur le Mont du Temple, en permettant aux Juifs d'y prier, annoncé par le nouveau ministre de la sécurité publique – qui sera responsable de « la sécurité nationale » tant en Israël que dans les Territoires occupés –, risque d'enflammer la Cisjordanie et peut-être même toute la région.

Pour toutes ces raisons, nous décidons aujourd'hui de relancer notre appel à la raison adressé aux dirigeants israéliens, pour qu'ils n'oublient pas les fondements du pays dont ils ont aujourd'hui la responsabilité. Israël, certes, appartient à tous ses citoyens qui y vivent. Mais tous les Juifs de diaspora, qui sont comme nous indéfectiblement attachés à l'existence et à la sécurité de cet État, peuvent aussi et doivent, au nom du lien tissé avec lui et du soutien qu'ils lui apportent chaque fois que nécessaire, exprimer leur inquiétude quant à son avenir si de telles dérives antidémocratiques remettant en cause son identité devaient être appliquées. Elles constitueraient le véritable danger pour la pérennité du pays. C'est pourquoi nous nous tenons aux côtés des citoyens et des mouvements de la société civile qui commencent à se mobiliser en Israël, et appelons tous ceux qui se reconnaissent dans les principes de cet appel à le signer et à le faire signer.